

## Comptabilité - Exercice 1990 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le décret n° 83.16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste de pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être une délibération du Conseil Municipal, le budget (budgets primitifs et supplémentaires, budgets principal et annexes, états annexes) constituant une délibération.

Le vote du budget primitif 1990 interviendra, comme ce fut le cas ces dernières années, au cours du premier trimestre 1990.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions et avenants passés par la commune,

- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé à décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes :

Imputations		Libellés		Montants crédits projet BP 1990	Montants crédits à ouvrir	Montants versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
		<b>INVESTISSEMENT</b>						
925	1 189 00516 20200	Dettes communales résultant d'autres engagements - Rentes viagères		68 500,00	13 600,00	13 549,98	Benoît Georges	à l'échéance 01/02/1990
925	2 2521 90019 00400	Dette récupérable - Avances en garanties d'emprunt		197 747,00	197 747,00	197 747,00	Syndicat Mixte Besançon - Chemaudin	à l'échéance 01/1990
925	5 180 00516 20200	Autres mouvements de créances, titres, etc. Participation amortissement emprunt 15e/15 annuité Participation amortissement emprunt 19e/20 annuité		1 045 000,00	130 000,00	125 000,00 4 932,24	Parc des Expositions et des Congrès CHR	à l'échéance 20/02/1990 à l'échéance 01/01/1990
		<b>FONCTIONNEMENT</b>						
931	1 657 20400	Rémunérations et charges - Subventions		25 680 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	Comité des Oeuvres Sociales	
940	31 657 00200	Fêtes publiques et cérémonies - Subventions		310 000,00	51 800,00	51 800,00	Comité des Fêtes	subv. pour fonctionnement janvier 1990 : 25 900 F février 1990 : 25 900 F
944	31 657 20300	Caisse des Écoles - Subventions		2 000 000,00	300 000,00	300 000,00	Caisse des Écoles	
944	6 657 20300	Garderies de vacances - Subventions		1 446 800,00	450 000,00	350 000,00 1000000,00	Francais Patronage des écoles laïques	sur note de service
945	24 657 00200	Harmonie Municipale - Subventions		78 000,00	13 000,00	13 000,00	Harmonie Municipale	subv. pour fonctionnement janvier 1990 : 6 500 F février 1990 : 6 500 F
945	25 657 41500	Salles de spectacles - Subventions		4 807 000,00	2 394 300,00	1 800 000,00 594 237,70	Espace Cult. de Planaise Compagnie Llorca	convent. échéance 01/02/90 convent. échéance 01/02/90
945	25 657 41546	Activités théâtrales - Subventions		3 573 000,00	1 760 363,96	1 759 000,00	L. Patrick	Fonct. Théâtre convent. échéance 01/02/90
945	252 657 20000	Kursaal - Subventions		411 112,00	202 500,00	202 470,66	L. Patrick	Fonct. Kursaal convent. échéance 01/02/90

Imputations	Libellés	Montants crédits projet BP 1990	Montants crédits à ouvrir	Montants versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
945 90 657 20000	Animation de quartiers - Subventions	644 584,00	644 584,00	644 584,00	Centre International de Séjour	Convent. échéance février 1990
945 90 657 41200	Animation de quartiers - Subventions	2 122 000,00	647 500,00	300 000,00 200 000,00 80 000,00 67 500,00	MJC Palente CQ Rosemont/St-Ferjeux MJC Loutelet FONJEP (part. au traitement du directeur MJC Loutelet 1 <sup>er</sup> trimestre)	sur note du Service Culturel
945 90 657 89029 41800	Animation de quartiers - Subvention Besançon Ville Ouverte aux Jeunes	289 000,00	54 000,00	15 000,00 10 000,00 10 000,00 19 000,00	Ass. « Rackam Product. » Ass. « Étage 3 » Ass. « En effeuillant la marguerite » Ass. « MJC de Palente »	sur note du Service Culturel
951 4 657 89101 44000	Service pour enfants - Subventions au CCAS - Crèches collectives	10 031 447,00	2 507 850,00	2 507 850,00	CCAS	Subv. pour fonction. : 1 <sup>er</sup> trimest. 1990 - Versement mensuel de 835 950 F
951 4 657 89102 44000	Service pour enfants - Subventions au CCAS - Haltes garderies	3 874 475,00	968 610,00	968 610,00	CCAS	Subv. pour fonction. : 1 <sup>er</sup> trimest. 1990 - Versement mensuel de 322 870 F
951 4 657 89104 44000	Service pour enfants - Subventions au CCAS - Crèches familiales	7 527 690,00	1 881 900,00	1 881 900,00	CCAS	Subv. pour fonction. : 1 <sup>er</sup> trimest. 1990 - Versement mensuel de 627 300 F
951 51 657 89103 44000	Centres sociaux - Subventions au CCAS - CIESF	5 495 376,00	1 373 820,00	1 373 820,00	CCAS	Subv. pour fonction. : 1 <sup>er</sup> trimest. 1990 - Versement mensuel de 457 940 F
955 0 657 89105 44000	Aide sociale - Subvention de fonctionnement au CCAS - Services généraux	30 596 537,00	7 649 100,00	7 649 100,00	CCAS	Subv. pour fonction. : 1 <sup>er</sup> trimest. 1990 - Versement mensuel de 2 549 700 F

Imputations	Libellés	Montants crédits projet BP 1990	Montants crédits à ouvrir	Montants versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
955 9 657	20000 Autres aides sociales - Subventions	853 600,00	205 000,00	150 000,00	Centre d'Amélioration du Logement Off. Personnes Agées de Besançon	sur note du service
961 0 657	30250 Expansion économique régionale - Subventions	1 772 000,00	150 000,00	150 000,00	Mission Locale pour l'Emploi	Convention du 18/12/1989
961 4 657 89053	20000 Tourisme - Subventions	1 475 450,00	369 000,00	369 000,00	Office du Tourisme	Versement 25 % de la subvention pour permettre le fonctionnement de l'Office du Tourisme
	<b>Total général</b>	<b>104 249 318,00</b>	<b>42 164 311,00</b>	<b>42 163 465,00</b>		

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** En ce qui concerne la préparation du budget, nous pensons, sous quinzaine à peu près, avoir une Commission des Finances élargie aux collègues qui le voudront, afin d'examiner les premières propositions ; cette préparation se poursuivra sur février, dès que nous aurons suffisamment de précisions quant aux grandes recettes : DGF, etc., aux bases de la fiscalité, nous déterminerons cela au fur et à mesure. Donc entre ce jour et fin février, nous aurons l'occasion d'en reparler, déjà en commission et ensuite en Conseil Municipal.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le maire, je voudrais reformuler ici les souhaits que j'ai émis en Commission des Finances. Je souhaite que nous soyons saisis le plus tôt possible des documents écrits avant même la Commission des Finances élargie, pour que notre groupe puisse étudier. C'est un document complexe. Nous ne sommes pas tous forcément parfaitement au courant des détails et si on veut faire un travail sérieux, cela demande du temps. Je sais bien que vous-même, les services ont des contraintes, mais nous apprécierons si le nécessaire était fait pour que nous puissions disposer de ces documents le plus vite possible.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous aurez tout loisir de l'apprécier puisque c'est un effort que nous allons faire pour vous transmettre, dès qu'elles seront précisées, les propositions faites par les différents services et les propositions de recettes pour l'équilibre de ce budget ! Et nous emploierons le temps qu'il faudra en Commission du Budget pour expliquer tous ces documents écrits.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.